



**DECISION DU MAIRE N° 14/2023
DU 12 JUIN 2023**

**DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB
BATIMENT DE L'ORANGERIE
CHATEAU DE LA SAUSSAIE - VERT LE GRAND**

Le Maire de Vert le Grand ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la nécessité de procéder à la démolition de l'Orangerie suite la chute de la corniche extérieure du bâtiment ;

VU l'obligation d'avoir un diagnostic amiante avant démolition et plomb afin d'effectuer les travaux ;

CONSIDERANT le devis numéro Q-1502442 – 0797759 du Bureau VERITAS.

DECIDE

ARTICLE 1er : de signer le devis numéro Q-1502442 – 0797759 avec le Bureau VERITAS pour un montant de 3 768.00 € TTC.

ARTICLE 2 : La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 12 juin 2023

Le Maire,


Thierry MARAIS

REÇU EN PREFECTURE

le 16/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DC-091-219106481-20230616-D14_2023-CC